

Absente excusée : Cécile Perrin
Secrétaire de séance : Nelly Faucheux

M. le Maire rajoute à l'ordre du jour le point suivant :

7/ Délibération du mandat du budget assainissement.

1/ FIC: choix des entreprises pour les travaux de voirie

3 projets de travaux de voirie vont être réalisés dans le cadre du FIC (Fonds d'Investissement Communal). La Mairie a reçu 3 devis pour chaque projet et M. le Maire les a soumis à l'avis du conseil. Le Conseil décide à l'unanimité de porter son choix sur les sociétés le devis le moins disant pour chaque réalisation.

- a- Route des Martres sur Morge, à St-Ignat
- entreprise GUITTARD, pour un montant total de 12.038,50 € HT.
- b- Rue de Beaulieu, à Buxerolles
- entreprise EUROVIA, pour un montant total de 22.546 € HT.
- c- Rue de la Morge, à Villeneuve l'Abbé
- entreprise GUITTARD, pour un montant total de 48.999,50 € HT.

2/ Appartement de l'école : choix de l'entreprise pour le remplacement des portes

Afin d'assurer une meilleure isolation, les portes d'entrées doivent être changées, pour chacun des deux appartements situés au dessus de l'école. Deux sociétés ont transmis leur devis. Les deux sociétés proposent des modèles similaires : portes coupe-feux, isolantes, insonorisées, isolées thermiquement.

Le choix du conseil se porte à l'unanimité sur la société la moins disante, GS2A, pour un montant de 3 560 € HT

3/ Achat d'une partie de la parcelle cadastrée YE 49

La station d'épuration de Villeneuve l'Abbé présentant des dysfonctionnements, M. le Maire s'est mis en recherche de terrains surélevés par rapport au niveau de la rivière pour en construire une nouvelle.

Un propriétaire a donné son accord pour la vente d'un terrain de 2.400 m² à la commune.

Le terrain a été estimé par les services des domaines.

Une proposition d'achat à 7.000€ HT a été faite au propriétaire. En effet, il s'agit d'un terrain ayant une plus-value agricole : culture maraîchère biologique, fumure et arrière fumure, 4 ans de perte de récolte, arbres fruitiers (restitués au propriétaire mais avec un risque qu'ils ne reprennent pas). Une majoration de 15 % pour tenir compte de l'emprise/surface exploitée est ajoutée.

En raison de sa grande proximité avec la station existante, cet achat permet d'économiser sur les réseaux en conservant ceux présents.

Les frais de bornages et de notaires sont à la charge de la commune.

Le conseil valide à l'unanimité cette offre et l'achat du terrain proposé.

4/ SIEG : participation communale pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques au village de Villeneuve l'Abbé.

La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 24 000,00 € TTC.

France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30 % du coût TTC, le coût restant à la charge de la commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques, ce qui porte le résiduel à la charge de la commune à 16.800 € TTC.

Le conseil valide à l'unanimité cette dépense. Le début des travaux est estimé à la fin du printemps, pour une durée de 3 ou 4 mois.

5/ Stèle de commémoration du crash de juillet 1944 : étude des devis

Jean-Claude Cibert-Goton détaille les 2 devis reçus, une société contactée n'ayant pas répondu.

La stèle en pierre de lave avec une plaque en lave émaillée représentant un avion et avec un texte de souvenir a été choisie. Le devis de l'entreprise Yopso pour un montant de 1.404 € TTC a été retenu.

Les travaux de décaissement, fondation, coffrage et coulage du béton du socle seront à la charge des employés municipaux.

Il va être demandé à l'artisan d'assister à la pose de la stèle pour vérifier le bon déroulement des opérations. Les travaux seront réalisés début juillet et une inauguration publique sera organisée.

6/ Elections départementales des 22 et 29 mars 2015 : organisation du bureau de vote

Un planning des présences des élus aux deux journées des élections départementales est organisé.

Pour les 2 dimanches, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h00, puis s'en suivra le dépouillement.

7/ Budget Assainissement : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Budget d'assainissement :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 108 938,00 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») :

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 950,00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Reversement de TVA – Station de Saint –Ignat (article 2762/041).

Questions diverses

1- **Mise aux normes « handicapés » des ERP** (Etablissements Recevant du Public) : chaque commune doit faire réaliser son propre diagnostic, les communes de Saint Ignat, Surat et les Martres sur Morge se sont alliées afin de bénéficier d'offres plus avantageuses. La société Socotec a été retenue.

2 phases vont se succéder : phase 1 : établissement du diagnostic pour vérifier la conformité des établissements recevant du public de la commune (salles des fêtes, église, mairie, école), pour un coût de 2.500 € HT l'étude.

phase 2 : établissement d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). Pour les établissements ne répondant aux normes actuelles, un planning des travaux à réaliser sera effectué, pour un coût de 200 € HT pour le premier établissement concerné et de 150 € HT pour chaque établissement supplémentaire. Cet agenda est à réaliser pour le 27 septembre 2015.

2- **Nettoyage de printemps** : en raison du week-end de Pâques, il est décidé de reporter la date du nettoyage de printemps initialement fixée au samedi 04 avril 2015, au samedi 11 avril 2015.

3- **Commerçant** : un pizzaïolo a fait la demande d'installer son camion 1 soir par semaine sur la commune : il est décidé d'accéder à sa demande. Le camion sera présent les lundis soirs place de la mairie à St-Ignat de 18h à 21h.

4- **Salles des Jeunes** : la municipalité a reçu l'accord pour ouvrir la salle suite à l'avis favorable de la Commission de Sécurité.

Un projet de règlement intérieur pour l'utilisation de la salle des jeunes est proposé par la commission qui en avait la charge ; ce règlement est accepté à l'unanimité après discussions et modifications mineures. Il sera présenté aux habitants de la commune et notamment aux jeunes lors de la Cérémonie d'inauguration de la salle, qui est fixée le samedi 4 avril à 11h30. Une invitation va être rédigée et envoyée à tous les résidents âgés de 12 à 18 ans de la commune (tranche d'âge à laquelle est destinée la salle).